



## Approfondissement RenoïRH - Formation pour gestionnaires - Session n°2 -

### Éléments de contexte :

A compter de janvier 2022, les démarches de formations continues au MAA seront dématérialisées, via l'outil RenoïRH-Formation, de la création des stages, à la gestion des inscriptions des stagiaires, en passant par le reporting.

Les acteurs de la formation ont été massivement formés en fin d'année 2021 ; Cependant pour tout nouvel agent en charge de formation continue au MAA,, il est nécessaire de suivre une formation à l'outil RenoïRH-Formation ;

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, les DRFC proposent des sessions en présentiel en région. L'Infoma met en place des sessions nationales en distanciel.

### Objectifs :

- Apprendre à utiliser RenoïRH-Formation
- Pour créer des stages et des sessions
- pour gérer les inscriptions, les convocations, les attestations
- pour gérer le reporting

### Public concerné :

Acteurs de la formation au MAA: Gestionnaires de formation et RFL, en SGCD, en DRAAF, en DAAF, en AC, en EPLEFPA, dans les Écoles du MAA.

### Contenu proposé :

- 1- Création de stages et de sessions sur RenoïRH-Formation
- 2- Gestion des inscriptions, des convocations, des attestations
- 3- Création des lieux, des salles, réalisation du reporting

### Formation hybride:

- Temps synchrone: 3 classes virtuelles, composées de temps d'explications, de démonstration, de mise en pratique via la base école RenoïRh-Formation, avec accompagnement
  - Temps asynchrone, sur plateforme **Mentor**, tests, accès permanent aux ressources
- Formateurs internes du MAA

### Intervenants :

### Dates :

Avril 2022 – Date à définir

### Date limite d'inscription :

2 semaines avant

### Durée :

**1,5 jours**

### Lieu :

**En classe virtuelle**

### Nbre de participants maximum :

**12**

### Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 [cecile.sozet@agriculture.gouv.fr](mailto:cecile.sozet@agriculture.gouv.fr)

### Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 [beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr](mailto:beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr)

### Information :

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoïRH formation.

### Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

### Code RenoïRH formation :

**Stage NINRHU0003 – Session 2022-00002**